

Gagnez votre
Win the



VOYAGEZ OÙ VOUS VOULEZ
POUR LES
3 PROCHAINES ANNÉES

TRAVEL WHEREVER YOU WANT FOR THE NEXT 3 YEARS

60 000 \$ EN CRÉDIT VOYAGE OFFERT*
\$60 000 IN TRAVEL CREDIT*

*APPLICABLE SELON LES CONDITIONS DÉCRITES DANS LES RÉGLEMENTS DU TIRAGE DISPONIBLES AU PASSEPORTDEREVE.CA / APPLICABLE UNDER THE CONDITIONS DESCRIBED IN THE DRAW RULES AVAILABLE AT PASSEPORTDEREVE.CA

FOIRE AUX QUESTIONS

Qui peut participer au tirage ?

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus qui achète son billet dans la province de Québec.

Où peut-on acheter des billets ?

Auprès de notre réseau de vente officiel :

<u>BIKINI VILLAGE</u> 22 août au 24 décembre	<u>BIZOU</u> Du 23 août au 15 décembre	<u>BUREAU EN GROS</u> Du 1 ^{er} au 7 décembre	<u>DESERRES</u> Du 19 août jusqu'en novembre	<u>MEUBLES LÉON</u> Du 19 août à la fin décembre	<u>TUANGO</u> Du 22 août au 15 février
---	---	---	---	---	---

Certains de nos partenaires vendent également des billets.

Quand le tirage aura-t-il lieu ?

Le tirage aura lieu le **20 février 2020**, entre 11h30 et 13h00, en direct des studios de Rythme FM et une vidéo du tirage sera publiée au plus tard à 14h00 sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil, le même jour.

Les gagnants seront contactés par téléphone immédiatement après le tirage et auront 30 jours pour réclamer leur prix aux bureaux du siège social d'Opération Enfant Soleil, situé au 450 avenue St-Jean-Baptiste, bureau 10, G2E 6H5, à Québec.

Jusqu'à quand peut-on participer ?

Les billets sont disponibles [en ligne](#) et chez Opération Enfant Soleil au 1 877 683-2325 jusqu'au 19 février 2020 inclusivement.

Quelle est la somme remise à Opération Enfant Soleil pour chaque billet vendu ?

La totalité de l'achat du billet est remise à Opération Enfant Soleil, soit les 10 \$ en entier. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur l'appui de généreux partenaires qui nous permettent de réduire le coût d'opération d'un tel projet à son minimum.

Quelle est la valeur du prix du tirage?

1 grand prix, d'une valeur de 60 000 \$, offert en crédit voyage, décliné de cette façon :

- Des cartes-cadeaux Air Canada d'une valeur de 30 000 \$, applicables selon les modalités décrites dans les conditions ci-dessous;
- Un million (1 000 000) de milles Aéroplan, d'une valeur de 11 000 \$, applicables selon les modalités d'Aéroplan décrites au www.aeroplan.com;
- 19 000 \$ en argent comptant, remis sous forme de chèque, au nom du gagnant, au moment où celui-ci réclamera son prix.

47 prix secondaires, totalisant 35 000 \$:

- Les deux (2) premiers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 2 500 \$, échangeable chez Meubles Léon;
- Les cinq (5) gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1 000 \$, échangeable chez Bikini Village;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$, échangeable chez Bizou;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$, échangeable chez DeSerres;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$, échangeable chez Bureau en Gros;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun un livret contenant 10 codes promotionnels donnant droit chacun à 50 \$ en crédits d'achat, échangeables en ligne chez Tuango.

J'ai perdu mon billet, que faire ?

Nous identifions le gagnant grâce à deux pièces d'identité qui confirment son nom et ses coordonnées, inscrits sur le coupon de participation dûment rempli lors de son achat. La perte de votre billet n'est pas un problème.

Nous sommes un groupe, peut-on acheter un billet ?

Oui. Les groupes peuvent se procurer un billet de tirage, pourvu que le nom de chacune des personnes qui ont acheté le billet figure sur le coupon de participation. Si l'espace est insuffisant, il suffit de nommer un représentant du groupe, puis de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe représenté par (nom du représentant). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe, et celles-ci doivent le signer.

Je suis une entreprise, puis-je acheter un billet?

Oui. Une entreprise peut se procurer un billet de tirage. À noter que c'est l'entreprise qui sera déclarée gagnante du prix, si le billet est tiré. Si l'entreprise est un regroupement d'employés, il est important de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe représenté par (nom de l'entreprise). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe, et celles-ci doivent le signer.

Je ne réside pas au Québec, puis-je acheter un billet?

Oui. Vous pouvez vous procurer un billet sur le territoire de la province de Québec.

J'ai moins de 18 ans, puis-je acheter un billet?

Non. Les acheteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus selon la loi, sans quoi ils ne pourront pas être reconnus comme gagnants du tirage.

Qui ne peut pas participer au tirage?

- Les personnes âgées de moins de 18 ans;
- Les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes âgées de 18 ans et plus demeurant à la même adresse civile.

Puis-je acheter plusieurs billets?

Oui.

Puis-je acheter un billet sous un autre nom pour l'offrir en cadeau?

Oui. La personne inscrite sur le billet doit être âgée de 18 ans et plus et vous devez inscrire son adresse civique et les coordonnées pour joindre cette personne.

Est-ce que le prix est monnayable?

Non.

Puis-je acheter mon billet en ligne?

Oui, juste ici : www.passeportdereve.ca

Quel est le délai pour recevoir mon billet?

Le délai de réception des billets achetés en ligne est de deux (2) semaines ouvrables. Nous ne sommes toutefois pas responsables des délais occasionnés par Postes Canada.

Comment s'assurer que mon achat en ligne a bien été complété?

Suivant votre transaction, vous recevrez un courriel vous confirmant votre achat. Votre coupon est ajouté au baril de tirage et vous recevez votre billet par la poste dans un délai de deux (2) semaines ouvrables. Nous ne sommes toutefois pas responsables des délais occasionnés par Postes Canada.

Si les prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, qu'advient-il?

Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, Opération Enfant Soleil procèdera à un deuxième tirage, au plus tard le 1er jour ouvrable suivant l'échéance de ladite période de 30 jours, au siège social de l'organisme, situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5. L'attribution des prix se fera dans le même ordre que lors du tirage initial.